

Le 1er décembre 2022, à Dijon

Madame, Monsieur le Maire

L'Europe est actuellement touchée par une crise énergétique sans précédent. Des événements exceptionnels et imprévisibles comme la crise sanitaire et la guerre Ukraine engendrent des pénuries, une forte inflation et une très forte augmentation des prix de l'énergie depuis septembre 2021. La méthode de calcul du coût du kWh électrique intégrant le prix du gaz naturel et l'indisponibilité de nombreuses centrales nucléaires s'ajoutent au contexte et font exploser le prix de l'électricité. La disponibilité même de cette énergie est compromise cette hiver à certaines périodes et en fonction des conditions météorologiques.

Aussi, RTE (Réseau Transport Électricité), qui est le garant de l'équilibre « offre-demande », en coordination avec les pouvoirs publics, envisage de recourir à des délestages ou coupures temporaires au moment des pics de consommation le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h. Ces délestages pourraient intervenir en cas d'absolue nécessité en jours ouvrés et ne devraient pas excéder deux heures environ. Le recours à ce dispositif permettra d'éviter une situation plus grave de panne généralisée du système électrique français (un « black-out »). La période identifiée par RTE concernant le risque de coupures temporaires est du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

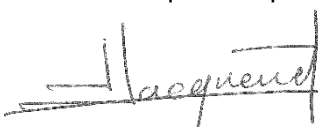
Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie à qui vous avez confié la compétence de distribution publique d'électricité, et Enedis, le concessionnaire à qui le SICECO a délégué la gestion du réseau restent à vos côtés pour vous accompagner dans cette situation historique afin de vous expliquer les modalités et vous donner les outils nécessaires pour vous aider à communiquer auprès des usagers.

Vous trouverez donc, en annexes de ce courrier :

- un cahier pratique sur le délestage
- Un modèle d'article à diffuser à vos administrés si vous le souhaitez (dans votre bulletin communal/communautaire ou en diffusion exceptionnelle avec possibilité ou non d'ajouter un mot de votre part)
- une foire aux questions

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques Jacquenet



Président SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or



Robert POGGI



Directeur Régional Enedis